

LES CHÈQUES NÉCESSITANT UNE DÉMARCHE DE VOTRE PART

CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION FIOUL »



Montant :
100 ou 200€
selon les revenus et la
composition familiale



Demande à effectuer*
avant le **31 mars 2023** sur
chequefioul.asp-public.fr



Nombre de bénéficiaires :
1,6 million de ménages

CHÈQUE EXCEPTIONNEL « OPÉRATION BOIS »



Montant :
50, 100 ou 200€
selon les revenus et le type
de combustible bois



Demande à effectuer entre
le **27 décembre 2022** et le
30 avril 2023 sur
chequeboisfioul.asp-public.fr



Nombre de bénéficiaires :
2,6 millions de ménages

* Ou envoi automatique pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022
ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer une facture de fioul

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
→ **chequeenergie.gouv.fr**

